

**Fiche de données de sécurité**

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

**TIP TOP SOLUTION STL-RF**

Date de révision: 28.03.2023

Code du produit: 00156-0516

Page 1 de 12

**RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise****1.1. Identificateur de produit**

TIP TOP SOLUTION STL-RF

**Art.-No.**

538 1239, 538 1241, 538 1244, 538 1254, 538 1299, 538 1952, 538 1971, 538 1976

**1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées****Utilisation de la substance/du mélange**

Solution de confection

**1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**

Société: REMA TIP TOP AG  
Rue: Gruber Strasse 65  
Lieu: D-85586 Poing  
Téléphone: +49 (0) 8121 / 707 - 100  
Service responsable: Responsable pour l'établissement de la fiche de données de sécurité:  
sds@gbk-ingelheim.de

**1.4. Numéro d'appel d'urgence:**

INTERNATIONAL: +49 - (0) 6132 - 84463, GBK GmbH (24h - 7d/w - 365d/a)  
ORFILA (INRS): + 33 1 45 42 59 59

**RUBRIQUE 2: Identification des dangers****2.1. Classification de la substance ou du mélange****Règlement (CE) n° 1272/2008**

Skin Irrit. 2; H315  
Eye Irrit. 2; H319  
Skin Sens. 1; H317  
Muta. 2; H341  
Carc. 1B; H350  
STOT SE 3; H336  
Aquatic Chronic 3; H412

Texte des mentions de danger: voir RUBRIQUE 16.

**2.2. Éléments d'étiquetage****Règlement (CE) n° 1272/2008****Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette**

Trichloroéthylène  
Colophane

**Mention d'avertissement:** Danger

**Pictogrammes:****Mentions de danger**

H315	Provoque une irritation cutanée.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H336	Peut provoquer somnolence ou vertiges.
H341	Susceptible d'induire des anomalies génétiques.
H350	Peut provoquer le cancer.

**Fiche de données de sécurité**

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

**TIP TOP SOLUTION STL-RF**

Date de révision: 28.03.2023

Code du produit: 00156-0516

Page 2 de 12

H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

**Conseils de prudence**

P201 Se procurer les instructions spéciales avant utilisation.  
 P202 Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité.  
 P261 Éviter de respirer les vapeurs.  
 P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.  
 P308+P313 EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: Consulter un médecin.  
 P405 Garder sous clef.  
 P273 Éviter le rejet dans l'environnement.

**Étiquetage particulier de certains mélanges**

Réservé aux utilisateurs professionnels.

**2.3. Autres dangers**

Conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH), ce produit ne contient aucune substance PBT / vPvB.

Le mélange ne contient pas de substances inscrites sur la liste établie conformément à l'article 59, paragraphe 1, de REACH comme ayant des propriétés perturbant le système endocrinien, ou n'est pas reconnu comme ayant des propriétés perturbant le système endocrinien conformément aux critères définis dans le Règlement délégué (UE) 2017/2100 de la Commission ou le Règlement (UE) 2018/605 de la Commission

**RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants**
**3.2. Mélanges**
**Caractérisation chimique**

Préparation avec trichloroéthylène

**Composants dangereux**

N° CAS	Substance			Quantité
	N° CE	N° Index	N° REACH	
	Classification SGH			
79-01-6	Trichloroéthylène			< 90 %
	201-167-4	602-027-00-9	01-2119490731-36	
	Carc. 1B, Muta. 2, Skin Irrit. 2, Eye Irrit. 2, Skin Sens. 1, STOT SE 3, Aquatic Chronic 3; H350 H341 H315 H319 H317 H336 H412			
1314-13-2	Oxyde de zinc			< 1 %
	215-222-5	030-013-00-7	01-2119463881-32	
	Aquatic Acute 1, Aquatic Chronic 1; H400 H410			
8050-09-7	Colophane			< 1 %
	232-475-7	650-015-00-7	01-2119480418-32	
	Skin Sens. 1; H317			
108-46-3	1,3-Dihydroxybenzène			< 1 %
	203-585-2	604-010-00-1	01-2119480136-40	
	Acute Tox. 4, Skin Irrit. 2, Eye Irrit. 2, Aquatic Acute 1; H302 H315 H319 H400			
1317-36-8	Oxyde de plomb(II)			< 0,3 %
	215-267-0		01-2119531110-62	
	Carc. 2, Repr. 1A, Lact., Acute Tox. 4, Acute Tox. 4, STOT RE 1, Aquatic Acute 1, Aquatic Chronic 1; H351 H360Df H362 H332 H302 H372 H400 H410			

Texte des phrases H et EUH: voir RUBRIQUE 16.

**Fiche de données de sécurité**

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

**TIP TOP SOLUTION STL-RF**

Date de révision: 28.03.2023

Code du produit: 00156-0516

Page 3 de 12

**Limites de concentrations spécifiques, facteurs M et ETA**

N° CAS	N° CE	Substance	Quantité
		Limites de concentrations spécifiques, facteurs M et ETA	
79-01-6	201-167-4	Trichloroéthylène	< 90 %
		dermique: DL50 = > 2000 mg/kg; par voie orale: DL50 = 4920 mg/kg	
1314-13-2	215-222-5	Oxyde de zinc	< 1 %
		Aquatic Acute 1; H400: M=1 Aquatic Chronic 1; H410: M=1	
108-46-3	203-585-2	1,3-Dihydroxybenzène	< 1 %
		dermique: DL50 = 3360 mg/kg; par voie orale: DL50 = 301 mg/kg	
1317-36-8	215-267-0	Oxyde de plomb(II)	< 0,3 %
		par inhalation: ATE = 11 mg/l (vapeurs); par inhalation: ATE = 1,5 mg/l (poussières ou brouillards); par voie orale: ATE = 500 mg/kg Aquatic Acute 1; H400: M=1 Aquatic Chronic 1; H410: M=10	

**Information supplémentaire**

Substance SVHC [Règlement (CE) No 1907/2006 Article 57]: Trichloroéthylène; Oxyde de plomb(II)

**RUBRIQUE 4: Premiers secours****4.1. Description des mesures de premiers secours****Indications générales**

- Enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé.
- En cas de douleurs persistantes, appeler un médecin.
- Eloigner de la zone de danger les personnes contaminées par le produit et les étendre.

**Après inhalation**

- Se rendre immédiatement à l'air libre en cas d'inhalation des vapeurs.
- En cas de malaise, conduire le malade auprès d'un médecin.

**Après contact avec la peau**

- Laver immédiatement au savon et à l'eau abondante.
- En cas d'irritation persistante de la peau, consulter un médecin.

**Après contact avec les yeux**

- Rincer immédiatement et abondamment à l'eau claire, y compris sous les paupières, pendant au moins 15 minutes.
- Traitement chez un ophtalmologiste.

**Après ingestion**

- Ne pas faire vomir.
- Appeler aussitôt un médecin.
- Rincer la bouche et boire beaucoup d'eau.
- Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente.
- Il faut que la décision de faire ou de ne pas faire vomir soit prise par le médecin.

**4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés**

- Peut causer le cancer.
- Susceptible d'induire des anomalies génétiques.
- Peut provoquer somnolence ou vertiges.
- Provoque une irritation cutanée.
- Provoque une sévère irritation des yeux.
- Peut provoquer une allergie cutanée.
- Attention. Risque d'aspiration.

**4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**

- Traitement symptomatique.

**RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie**

## Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

### TIP TOP SOLUTION STL-RF

Date de révision: 28.03.2023

Code du produit: 00156-0516

Page 4 de 12

#### **5.1. Moyens d'extinction**

##### **Moyens d'extinction appropriés**

Mousse, gaz carbonique (CO<sub>2</sub>), poudre chimique, eau pulvérisée  
Produit non combustible: choisir les moyens d'extinction en fonction des incendies environnants.

##### **Moyens d'extinction inappropriés**

Jet d'eau.

#### **5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**

En cas d'incendie, les gaz suivants peuvent se former et se dégager :  
monoxyde et dioxyde de carbone  
Chlore et traces de phosgène.  
Gaz chlorhydrique

#### **5.3. Conseils aux pompiers**

Porter un appareil respiratoire autonome et des vêtements de protection.

#### **Information supplémentaire**

Tenir à l'écart de la chaleur et des sources d'ignition.  
Refroidir les récipients menacés par vaporisation d'eau.  
Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur.

### **RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**

#### **6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

##### **Remarques générales**

Veiller à assurer une aération suffisante.  
Tenir à l'écart les personnes non autorisées.

##### **Pour les non-secouristes**

Ne pas respirer les vapeurs.  
Eviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements.

##### **Pour les secouristes**

En cas de formation de vapeurs, utiliser un appareil respiratoire.  
Utiliser un vêtement de protection individuelle.

#### **6.2. Précautions pour la protection de l'environnement**

Ne pas rejeter dans les canalisations d'égout/les eaux de surface/les eaux souterraines.  
Ne pas rejeter dans la terre/le sous-sol.

#### **6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage**

##### **Pour la rétention**

Empêcher la propagation à la surface (par ex. à l'aide de digues ou de barrières anti-huile).

##### **Pour le nettoyage**

Enlever avec un absorbant inerte (sable, gel de silice, agglomérant pour acide, agglomérant universel).  
Collecter dans des récipients appropriés pour l'élimination.

#### **6.4. Référence à d'autres rubriques**

Observer les prescriptions préventives (voir paragraphes 7 et 8).  
Informations concernant l'élimination: voir chapitre 13.

### **RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**

#### **7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

##### **Consignes pour une manipulation sans danger**

Conservé le récipient bien fermé.  
Les vapeurs sont plus lourdes que l'air et se répandent au ras du sol.  
Assurer une bonne aération des locaux, éventuellement procéder à une aspiration sur le lieu de travail.  
Eviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements.

**Fiche de données de sécurité**

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

**TIP TOP SOLUTION STL-RF**

Date de révision: 28.03.2023

Code du produit: 00156-0516

Page 5 de 12

**Préventions des incendies et explosion**

Tenir à l'écart de la chaleur et des sources d'ignition.

**7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités****Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage**

Tenir les récipients bien fermés dans un endroit frais et bien aéré.

**Conseils pour le stockage en commun**

Incompatible avec:

Oxydants

Poudre d'aluminium

Métaux alcalins et alcalino-terreux.

Lessives alcalines

**Information supplémentaire sur les conditions de stockage**

Conserver à l'écart des aliments et boissons y compris ceux pour animaux.

**7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)**

Solution de confection

**RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle****8.1. Paramètres de contrôle****Valeurs limites d'exposition professionnelle**

N° CAS	Désignation	ppm	mg/m <sup>3</sup>	f/cm <sup>3</sup>	Catégorie	Origine
1333-86-4	Noir de carbone	-	3,5		VME (8 h)	
108-46-3	Résorcinol	10	45		VME (8 h)	
79-01-6	Trichloroéthylène	10	54,7		VME (8 h)	
		30	164,1		VLE (15 min)	
1314-13-2	Zinc (oxyde de, poussières)	-	10		VME (8 h)	

**Valeurs limites biologiques (VLB réglementaire, VLB ANSES ou valeur guide française), BIOTOX (INRS)**

N° CAS	Désignation	Paramètres	Valeur limite	Milieu	Moment de prélèvement
79-01-6	Trichloroéthylène	Trichloroéthanol libre	4 mg/l	Sang	en fin de poste et fin de semaine
1317-36-8	Monoxyde de plomb	Plomb (hommes)	400 µg/l	Sang	

**8.2. Contrôles de l'exposition****Contrôles techniques appropriés**

Assurer une ventilation adéquate, surtout dans les endroits fermés.

**Mesures d'hygiène**

Ne pas inhaler les vapeurs.

Eviter le contact avec les yeux et la peau.

Se laver les mains avant les pauses et immédiatement après manipulation du produit.

Lors de l'utilisation, ne pas manger, boire ou fumer.

Enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé.

**Protection des yeux/du visage**

Lunettes assurant une protection complète des yeux (EN 166).

Flacon pour le rinçage oculaire avec de l'eau pure (EN 15154).

**Fiche de données de sécurité**

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

**TIP TOP SOLUTION STL-RF**

Date de révision: 28.03.2023

Code du produit: 00156-0516

Page 6 de 12

**Protection des mains**

Gants protecteurs à résistance chimique en viton, épaisseur de la couche minimum 0,7 mm, résistance à la pénétration (durée de port) environ 480 minutes, par exemple gant protecteur <Vitoject 890> de la société KCL ([www.kcl.de](http://www.kcl.de)).

La présente recommandation fait exclusivement référence à la compatibilité chimique et l'essai expérimental réalisé en conformité de la norme EN 374 sous conditions de laboratoire.

Les exigences peuvent varier en fonction de l'utilisation. D'où il est nécessaire d'observer en addition les recommandations du fabricant des gants protecteurs.

**Protection de la peau**

Vêtements de protection à manches longues (DIN EN ISO 6530)

**Protection respiratoire**

En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié (filtre à gaz du type A) (EN 14387).

**RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques****9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

L'état physique: Liquide  
Couleur: Noir  
Odeur: Douçâtre

**Testé selon la méthode**

pH-Valeur: n.d.

**Modification d'état**

Point de fusion/point de congélation: n.d.

Point d'ébullition ou point initial d'ébullition  
et intervalle d'ébullition: Env. 90 °C

Point de sublimation: n.a.

Point de ramollissement: n.d.

Point d'éclair: n.a. \*)

**Inflammabilité**

solide/liquide: n.a.

**Dangers d'explosion**

Produit non explosif.

Limite inférieure d'explosivité: 7,9 vol. %

Limite supérieure d'explosivité: n.d.

Température d'auto-inflammation: 410 °C

**Température d'inflammation spontanée**

solide: n.a.

gaz: n.a.

Température de décomposition: n.d.

**Propriétés comburantes**

Non oxyder.

Pression de vapeur: 77 hPa  
(à 20 °C)

Densité: 1,45 g/cm<sup>3</sup>

Densité apparente: n.a.

Hydrosolubilité: Non miscible  
(à 20 °C)

## Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

### TIP TOP SOLUTION STL-RF

Date de révision: 28.03.2023

Code du produit: 00156-0516

Page 7 de 12

#### Solubilité dans d'autres solvants

n.d.

Coefficient de partage n-octanol/eau: n.d.

Viscosité dynamique: 1500 mPa·s

Viscosité cinématique: n.d.

Durée d'écoulement: n.d.

Densité de vapeur relative: 4,54

Taux d'évaporation: n.d.

Épreuve de séparation du solvant: 0 %

Teneur en solvant: < 95 %

#### 9.2. Autres informations

"\*) Selon les renseignements de la PTB, il n'existe pas de point d'inflammation pour le trichloroéthylène; cependant, des mélanges de vapeur ou d'air s'enflamment sous l'apport plus intensif d'énergie."

### RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

#### 10.1. Réactivité

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

#### 10.2. Stabilité chimique

Stable dans des conditions normales.

#### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Réagit au contact des métaux alcalins.

Réagit au contact des métaux alcalino-terreux.

Réagit au contact des agents d'oxydation.

#### 10.4. Conditions à éviter

Au-dessus de 120°C, une décomposition thermique devient possible.

#### 10.5. Matières incompatibles

Les métaux alcalins et alcalino-terreux.

Bases.

oxydants, Poudre d'aluminium

#### 10.6. Produits de décomposition dangereux

Pas de produit de décomposition dangereux connus.

En cas d'incendie, les gaz suivants peuvent se former et se dégager:

Chlore et traces de phosgène.

Gaz chlorhydrique

Monoxyde et Dioxyde de carbone

### RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

#### 11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) n° 1272/2008

##### Toxicité aiguë

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Trichloroéthylène

DL50/orale/rat: 5400 mg/kg

DL50/cutanée/lapin: > 2000 mg/kg

CL50/inhalatif/rat: 12500 ppm/4h

##### Irritation et corrosivité

Provoque une irritation cutanée.

Provoque une sévère irritation des yeux.

**Fiche de données de sécurité**

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

**TIP TOP SOLUTION STL-RF**

Date de révision: 28.03.2023

Code du produit: 00156-0516

Page 8 de 12

**Effets sensibilisants**

Peut provoquer une allergie cutanée. (Trichloroéthylène; Colophane)

**Effets cancérogènes, mutagènes, toxiques pour la reproduction**

Susceptible d'induire des anomalies génétiques. (Trichloroéthylène)

Peut provoquer le cancer. (Trichloroéthylène)

Toxicité pour la reproduction: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique**

Peut provoquer somnolence ou vertiges. (Trichloroéthylène)

**Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Danger par aspiration**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Information supplémentaire référentes à des preuves**

La classification a été effectuée par calcul d'après de la Règlement (CE) No 1272/2008.

**11.2. Informations sur les autres dangers****Propriétés perturbant le système endocrinien**

Donnée non disponible.

**Autres informations**

Des composants du produit peuvent être absorbés à travers la peau.

Une exposition répétée ou prolongée peut provoquer une irritation de la peau et des dermatoses à cause des propriétés dégraissantes du produit.

Les effets de l'inhalation de fortes concentrations de vapeurs peuvent inclure:

Migraine, vertiges, faiblesse, inconscience.

Danger d'œdème pulmonaire.

Le contact avec la peau ou l'inhalation des solvants contenus dans ce produit peuvent provoquer une irritation de la peau, des yeux et des muqueuses.

**RUBRIQUE 12: Informations écologiques****12.1. Toxicité**

Trichloroéthylène

CL50/Pimephales promelas/ 96 h = 42,4 mg/l

CE50/Daphnia magna/48 h = 20,8 mg/l

CE50/Algue/96 h = 36,5 mg/l

Oxyde de zinc

CE50/Selenastrum capricornutum/72 h = 0,17 mg/l

Colophane

CL50/CE50: > 100 mg/l

Oxyde de plomb(II)

CL50/CE50: 0,1 - 1,0 mg/l

Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

**12.2. Persistance et dégradabilité**

Trichloroéthylène

Biodégradabilité (OCDE): 2,4% (14 d) [OCDE 301C]

Difficilement biodégradable.

**12.3. Potentiel de bioaccumulation**

Trichloroéthylène

A cause du Po/w faible il est possible de supposer un faible potentiel bioaccumulateur. (Log Pow: 2,53)

**12.4. Mobilité dans le sol**

Trichloroéthylène

Mobilité élevée dans les sols.

**Fiche de données de sécurité**

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

**TIP TOP SOLUTION STL-RF**

Date de révision: 28.03.2023

Code du produit: 00156-0516

Page 9 de 12

**12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB**

Les substances contenues dans le mélange ne remplissent pas les critères pour les substances PBT et vPvB énoncés à l'annexe XIII du règlement REACH.

**12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien**

Ce produit ne contient aucune substance ayant des propriétés de perturbation endocrinienne chez les organismes non-cibles, car aucun constituant ne répond aux critères.

**12.7. Autres effets néfastes**

Pollue fortement l'eau

**Information supplémentaire**

Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts.

**RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination****13.1. Méthodes de traitement des déchets****Recommandations d'élimination**

Si possible, le recyclage est préférable à l'élimination ou l'incinération.

Peut être incinéré, si les réglementations locales le permettent.

**Code d'élimination des déchets - Produit**

080409 DÉCHETS PROVENANT DE LA FABRICATION, DE LA FORMULATION, DE LA DISTRIBUTION ET DE L'UTILISATION (FFDU) DE PRODUITS DE REVÊTEMENT (PEINTURES, VERNIS ET ÉMAUX VITRIFIÉS), MASTICS ET ENCRE D'IMPRESSION; déchets provenant de la FFDU de colles et mastics (y compris produits d'étanchéité); déchets de colles et mastics contenant des solvants organiques ou d'autres substances dangereuses; déchet dangereux

**L'élimination des emballages contaminés**

Les récipients vides doivent être mis à la disposition des usines locales pour leur recyclage, leur récupération ou leur élimination.

Après utilisation, les emballages doivent être vidés le plus complètement possible; après nettoyage approprié, ils peuvent être réutilisés.

Les emballages non nettoyables doivent être éliminés de la même manière que le produit.

**RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport****Transport terrestre (ADR/RID)**

<b>14.1. Numéro ONU:</b>	UN 1710
<b>14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:</b>	TRICHLORÉTHYLÈNE SOLUTION
<b>14.3. Classe(s) de danger pour le transport:</b>	6.1
<b>14.4. Groupe d'emballage:</b>	III
Étiquettes:	6.1



Code de classement:	T1
Quantité limitée (LQ):	5 L / 30 kg
Quantité exceptée:	E1
Catégorie de transport:	2
N° danger:	60
Code de restriction concernant les tunnels:	E

**Transport fluvial (ADN)**

**Fiche de données de sécurité**

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

**TIP TOP SOLUTION STL-RF**

Date de révision: 28.03.2023

Code du produit: 00156-0516

Page 10 de 12

<b>14.1. Numéro ONU:</b>	UN 1710
<b>14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:</b>	TRICHLORÉTHYLÈNE SOLUTION
<b>14.3. Classe(s) de danger pour le transport:</b>	6.1
<b>14.4. Groupe d'emballage:</b>	III
Étiquettes:	6.1



Code de classement:	T1
Quantité limitée (LQ):	5 L / 30 kg
Quantité exceptée:	E1

**Transport maritime (IMDG)**

<b>14.1. Numéro ONU:</b>	UN 1710
<b>14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:</b>	TRICHLOROETHYLENE SOLUTION
<b>14.3. Classe(s) de danger pour le transport:</b>	6.1
<b>14.4. Groupe d'emballage:</b>	III
Étiquettes:	6.1



Marine polluant:	No
Quantité limitée (LQ):	5 L / 30 kg
Quantité exceptée:	E1
EmS:	F-A, S-A

**Autres informations utiles (Transport maritime)**

Segregation group: 10 (Liquid halogenated hydrocarbons)

**Transport aérien (ICAO-TI/IATA-DGR)**

<b>14.1. Numéro ONU:</b>	UN 1710
<b>14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:</b>	TRICHLOROETHYLENE SOLUTION
<b>14.3. Classe(s) de danger pour le transport:</b>	6.1
<b>14.4. Groupe d'emballage:</b>	III
Étiquettes:	6.1



Quantité limitée (LQ) (avion de ligne):	2 L
Passenger LQ:	Y642
Quantité exceptée:	E1
IATA-Instructions de conditionnement (avion de ligne):	655
IATA-Quantité maximale (avion de ligne):	60 L
IATA-Instructions de conditionnement (cargo):	663
IATA-Quantité maximale (cargo):	220 L

**Fiche de données de sécurité**

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

**TIP TOP SOLUTION STL-RF**

Date de révision: 28.03.2023

Code du produit: 00156-0516

Page 11 de 12

**14.5. Dangers pour l'environnement**

DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT: Non

**14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur**

A manipuler conformément aux normes d'hygiène industrielles et aux consignes de sécurité.

**14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI**

Le transport est effectué seulement dans des récipients homologués et appropriés.

**RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation****15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement****Informations réglementaires UE**

Autorisations (REACH, annexe XIV):

Substances extrêmement préoccupantes, SVHC (REACH, article 59):  
Trichloroéthylène; Oxyde de plomb(II)

Limites d'utilisation (REACH, annexe XVII):

Inscription 3, Inscription 28, Inscription 63, Inscription 75

2004/42/CE (COV): < 95 %

Indications relatives à la directive 2012/18/UE (SEVESO III): N'est pas soumis au 2012/18/UE (SEVESO III)

**Législation nationale**

Limitation d'emploi: Tenir compte des restrictions prévues par la loi sur la protection des jeunes travailleurs (94/33/CE). Tenir compte des restrictions prévues par le décret relatif à la protection de la mère (92/85/CEE) concernant les femmes enceintes ou allaitant. Tenir compte des restrictions portant sur l'emploi des femmes en âge de procréation.

Classe risque aquatique (D): 3 - présente un très grave danger pour l'eau

**15.2. Évaluation de la sécurité chimique**

Pour cette matière, aucune évaluation de sécurité n'a été faite.

**RUBRIQUE 16: Autres informations****Abréviations et acronymes**

ADR = Accord européen relatif au transport international des marchandises Dangereuses par Route

RID = Règlement concernant le transport international ferroviaire de marchandises dangereuses

ADN = Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voie de navigation intérieure

IMDG = International Maritime Code for Dangerous Goods

IATA/ICAO = International Air Transport Association / International Civil Aviation Organization

MARPOL = International Convention for the Prevention of Pollution from Ships

IBC-Code = International Code for the Construction and Equipment of Ships Carrying Dangerous Chemicals in Bulk

**Fiche de données de sécurité**

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

**TIP TOP SOLUTION STL-RF**

Date de révision: 28.03.2023

Code du produit: 00156-0516

Page 12 de 12

GHS = Globally Harmonized System of Classification and Labelling of Chemicals

REACH = Registration, Evaluation, Authorization and Restriction of Chemicals

CAS = Chemical Abstract Service

EN = European norm

ISO = International Organization for Standardization

DIN = Deutsche Industrie Norm

PBT = Persistent Bioaccumulative and Toxic

vPvB = Very Persistent and very Bio-accumulative

LD = Lethal dose

LC = Lethal concentration

EC = Effect concentration

IC = Median immobilisation concentration or median inhibitory concentration

**Classification de mélanges et méthode d'évaluation utilisée selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]**

Classification	Procédure de classification
Skin Irrit. 2; H315	Méthode de calcul
Eye Irrit. 2; H319	Méthode de calcul
Skin Sens. 1; H317	Méthode de calcul
Muta. 2; H341	Méthode de calcul
Carc. 1B; H350	Méthode de calcul
STOT SE 3; H336	Méthode de calcul
Aquatic Chronic 3; H412	Méthode de calcul

**Texte des phrases H et EUH (Numéro et texte intégral)**

H302	Nocif en cas d'ingestion.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H332	Nocif par inhalation.
H336	Peut provoquer somnolence ou vertiges.
H341	Susceptible d'induire des anomalies génétiques.
H350	Peut provoquer le cancer.
H351	Susceptible de provoquer le cancer.
H360Df	Peut nuire au fœtus. Susceptible de nuire à la fertilité.
H362	Peut être nocif pour les bébés nourris au lait maternel.
H372	Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

**Information supplémentaire**

Les indications des points 4-8 et 10-12, ne s'appliquent pas lors de l'utilisation et de l'emploi régulier du produit (voir renseignement sur l'utilisation), mais lors de la libération de quantités majeures en cas d'accidents ou d'irrégularités.

Ces renseignements ne décrivent que les exigences de sécurité du produit/des produits et s'appuient sur l'état actuel de nos connaissances.

Veuillez s'il vous plaît prendre en compte les conditions de livraison de la/des feuille/s d'instructions correspondantes.

Ils ne représentent pas de garantie de propriété du produit/des produits décrit/s au sens des règlements de garantie légaux.

(n.a. = non applicable; n.d. = non déterminé)

*(Toutes les données concernant les composants dangereux ont été obtenues, respectivement, dans la dernière version de la fiche technique de sécurité du sous-traitant.)*